

LE SERVICE JURIDIQUE ET DU CONTENTIEUX

Le service juridique et du contentieux fait partie des services administratifs qui dépendent de la Direction de l'Administration. Il travaille en liaison étroite avec les autres services de cette Direction, tout en ayant des contacts très fréquents avec les services rédactionnels et techniques.

Le domaine du service juridique est essentiellement celui du droit et de ses applications pratiques. Il a d'abord un rôle d'information à remplir auprès des autres services de l'Agence. A cet effet, il étudie les textes légaux et réglementaires susceptibles d'intéresser l'Agence et son personnel ; il complète sa documentation par la lecture de nombreuses publications spécialisées, notamment en droit social. Le droit de la presse occupe une place à part et de plus en plus importante par les problèmes que soulèvent par exemple : la diffamation, la violation du secret de l'instruction, la propriété littéraire et artistique, les droits de la personne photographiée.

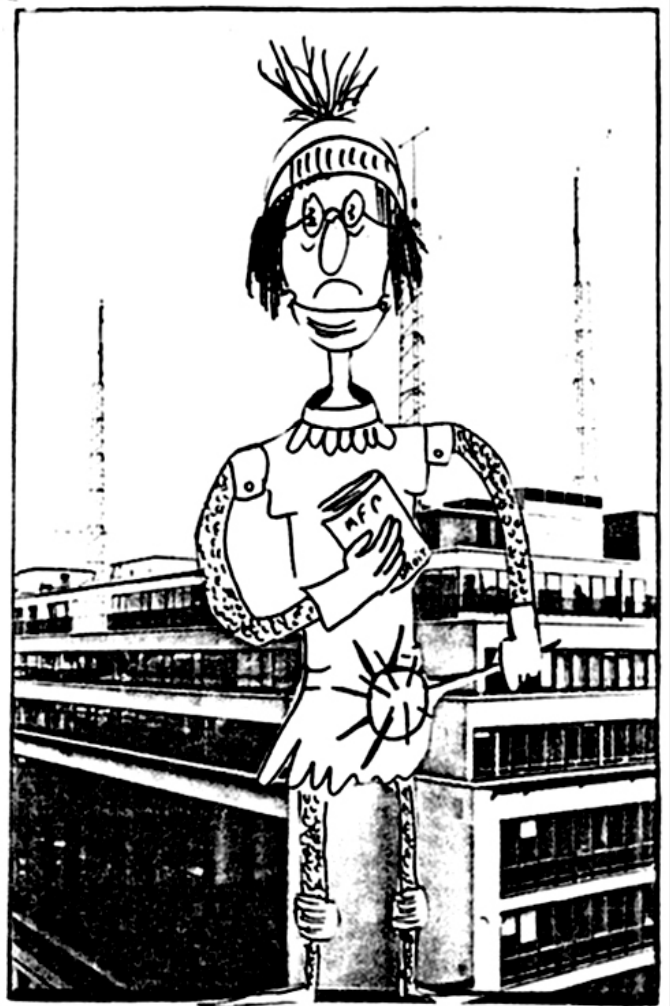
Plus concrètement sont dévolues au service juridique toutes les questions qui concernent - les assurances : tous les biens mobiliers et immobiliers de l'AFP en France et dans le Monde sont garantis par des assurances contractées dans la plupart des cas par Paris (seule exception : les voitures à l'étranger), cela signifie, en particulier, que tout sinistre survenant en quelque point du monde est connu et réglé à Paris. Le domaine des assurances n'est pas limité aux biens matériels ; il englobe également les régimes de prévoyance et les assurances garantissant le Personnel.

- l'immobilier : l'AFP étant à la fois propriétaire à Paris et dans quelques bureaux et plus généralement locataire, il est nécessaire de suivre en France la législation particulière à chaque situation. Pour les bureaux de l'étranger, la documentation relative à chaque local occupé par l'Agence est tenue à jour.

De plus, lorsque l'Agence s'est lancée dans l'aventure de la construction pour le Siège, le service juridique a suivi de bout en bout cette expérience sur le plan administratif ; ce qui fut une épreuve de longue haleine.

Enfin, pour répondre au besoin chronique de l'Agence en locaux, spécialement à Paris, la recherche de bureaux est devenue une activité accessoire mais non négligeable du service :

- le contentieux : il comprend les litiges (et Dieu sait s'ils sont nombreux et de toutes sortes) et principalement le recouvrement



des créances de l'Agence. Quand on connaît la diversité des clients de l'AFP, la personnalité des interlocuteurs, convaincre "que payer ses dettes enrichit" réserve quelquefois certaines surprises.

A ces tâches qui ont un caractère permanent, voire quotidien, s'ajoutent des travaux

plus ponctuels ; certains sont occasionnels, d'autres plus périodiques, ou les deux à la fois.

Ainsi en est-il de la protection des marques de service "A.F.P." et "AGENCE FRANCE PRESSE". Les marques ont été déposées en France et dans un certain nombre de pays étrangers. Il convient donc de veiller périodiquement au renouvellement de ces dépôts. En outre, il faut, dès qu'une législation protectrice est mise en vigueur dans un pays qui jusque là, n'en avait pas, accomplir les formalités pour en faire bénéficier l'A.F.P.

Enfin, il est un domaine qui intéresse directement les collaborateurs de l'A.F.P.: celui du logement social. Il s'agit, en liaison avec la Commission du Logement et les Assistantes Sociales, d'utiliser les sommes que les employeurs sont tenus d'investir pour favoriser les logements des salariés. Ici, le service juridique intervient sur deux plans :

- la recherche d'appartements en location et l'instruction des demandes de prêts formulées par les collaborateurs.